

Image not found or type unknown



Mère seule avec un enfant, deviendrait l'enfant en cas de décès d

Par **baracoesa_old**, le **15/09/2007** à **14:01**

j'ai une fille de 11 ans que j'élève seule elle a été reconnue par son père (avant même sa naissance...) elle porte donc son nom (mais nous n'étions pas mariés)rnAujourd'hui je l'élève seule et j'exerce seule l'autorité parentale. Le juge me l'a en effet accordée car le père a disparu dans la nature. Ni elle ni moi n'avons aucune nouvelle depuis plusieurs années, et bien sur la pension alimentaire n'est pas payée non plus.rnrnQu'arriverait-il à cet enfant si je venais à décéder? Comment prévoir dès maintenant où et avec qui elle vivrait dans ce cas, quelles sont les précautions à prendre?rnrnMerci